

NATURA 2000

« Pic Saint-Loup »

SIC n° FR 9101389

Lettre d'information sur l'élaboration du Document d'Objectifs - Déc. 2011

Edito

Nous avons la chance d'habiter un territoire riche d'une faune et d'une flore particulièrement rares, voire exceptionnelles. Ce patrimoine naturel constitue un bien commun, un héritage unique parce qu'irremplaçable, et fragile parce que vivant. C'est pourquoi le Grand Pic Saint-Loup s'est rapidement engagé dans une dynamique de préservation et de valorisation.

Mais protéger ne veut pas dire interdire ou figer : l'objectif de Natura 2000 est d'encourager les activités humaines favorables à la biodiversité. En effet, si la dégradation de certains écosystèmes peut s'expliquer par la multiplication ou l'intensification d'activités humaines particulières, la disparition de l'activité humaine peut à son tour contribuer à la diminution de la diversité biologique : partout, l'homme a influencé, voire contraint les milieux naturels. L'homme et la nature ont donc travaillé ensemble à créer la biodiversité actuelle.

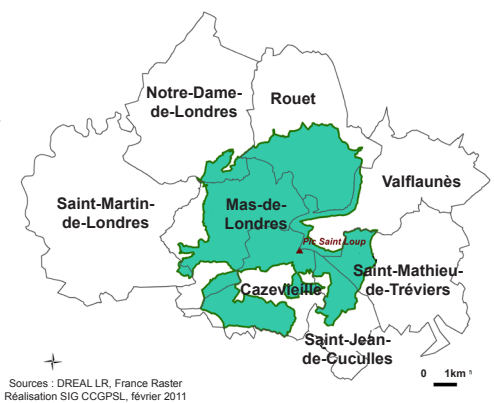
Ainsi ces espaces ouverts, qui nous sont si familiers, ne seraient pas présents aujourd'hui s'il n'y avait pas eu défrichement de la forêt originelle, pâturage, fauche et écobuage. L'abandon de ces modes d'exploitation a favorisé le développement des arbres et la fermeture des milieux, abritant de ce fait des espèces plus banales au détriment de la végétation de lande, plus originale... entraînant une perte de biodiversité !

Intimement liés, l'homme et la nature doivent trouver localement un juste équilibre entre préservation de la biodiversité et enjeux sociaux, économiques et culturels. La définition des objectifs, et par la suite les mesures de gestion, doivent donc se décider en étroite collaboration avec l'ensemble des utilisateurs du site. En effet, si la recherche de cet équilibre nécessite des concessions de la part de tous les acteurs du site, il ne faut pas craindre que le Pic

Saint-Loup devienne d'ici quelques années un sanctuaire uniquement dédié à la nature. Au contraire, il est déjà question de favoriser certaines pratiques et autres usages traditionnels.

Chacun de nous a un rôle à jouer pour que notre territoire conserve et enrichisse la forte valeur écologique qui lui est reconnue aujourd'hui.

Christiane ROY
Présidente du Comité de pilotage



Sources : DREAL LR, France Raster
Réalisation SIG CCGPSL, février 2011

Le site Natura 2000 « Pic Saint-Loup »

Mots-clés

DIRECTIVE HABITATS FAUNE-FLORE

Cette Directive de 1992 vise à préserver un certain nombre d'habitats naturels d'espèces et à l'échelle européenne.

COPIL

Organe privilégié de concertation et de débat créé pour chaque site par le Préfet. C'est un acronyme de COmité de PIlotage. Il regroupe toutes les parties concernées par la vie du site (représentants des collectivités locales, des usagers, des « experts », des services de l'Etat). C'est l'instance décisionnelle dans l'élaboration et la mise en oeuvre du document d'objectifs du site.

DOCOB

Approuvé par le Préfet, le document d'objectifs établit un diagnostic et formalise les orientations et les mesures de gestion à mettre en oeuvre sur le site Natura 2000 concerné.

C'EST QUOI NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un réseau de sites naturels visant à préserver les habitats et les espèces menacés et/ou remarquables sur le territoire européen et dans le cadre du développement durable.

Natura 2000 a donc pour ambition de concilier activités humaines et protection des milieux naturels afin de répondre aux enjeux environnementaux locaux.

Pour cela, les objectifs sont :

- Maintenir ou rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces.
- Favoriser une prise de conscience collective sur les enjeux écologiques.
- Initier un nouveau mode de gouvernance des territoires.

Le réseau Natura 2000 est fondé sur deux directives :

- La directive « **Habitats Faune Flore** » du 21 mai 1992 qui prévoit la délimitation de zones de conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (SIC - ZSC).
- La directive « **Oiseaux** » du 2 avril 1979 qui prévoit la délimitation de zones de protection spéciale pour les oiseaux sauvages menacés d'extinction (ZPS).



Quelques chiffres ...

Le réseau Natura 2000 en France comprend 1706 sites et couvre 6.82 millions d'hectares soit 12.4% du territoire terrestre.

La Région Languedoc-Roussillon est la 1^{ère} région française en terme de biodiversité avec 33% de sa surface classée au titre de Natura 2000 et compte 142 sites dont 134 terrestres.

Le département de l'Hérault totalise 48 sites soit 29 % de son territoire.

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup participe activement à la démarche sur 4 sites Natura 2000 représentant plus de 55 % de sa superficie. Elle a été désignée comme opérateur local pour les deux premiers :

- SIC « PIC SAINT LOUP » (100% / 4 420 ha)
- ZPS « HAUTES GARRIGUES DU MONTPELLIERAIS » (68 % / 45 444 ha)
- ZSC « GORGES DE L'HERAULT » (40 % / 21 736 ha)
- SIC « BASSIN DU LEZ » (21 % / 144 ha)

LES ACTEURS DU SITE PIC SAINT-LOUP

Les élus du Grand Pic Saint-Loup,
Les maires et les conseils municipaux des 8 communes,
Les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les éleveurs,
les viticulteurs,
les chasseurs et les pêcheurs,
les professionnels du tourisme, les chambres consulaires,
les associations environnementales,
les habitants,
le SCOT Pic Saint-Loup-Haute Vallée de l'Hérault,
le syndicat du SAGE,
l'Etat, la Région, le Département,
les associations sportives et de pleine nature, etc...

3 groupes de travail thématiques :

- CHASSE ET PECHE
- AGRICULTURE ET FORET
- ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Le comité de pilotage est composé de 4 collèges : le collège des collectivités territoriales (15 membres), le collège des usagers (18 membres) ainsi que les collèges des services de l'Etat et des experts présents à titre consultatif. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral.

Le site du Pic Saint-Loup, c'est 8 communes et 4420 hectares !

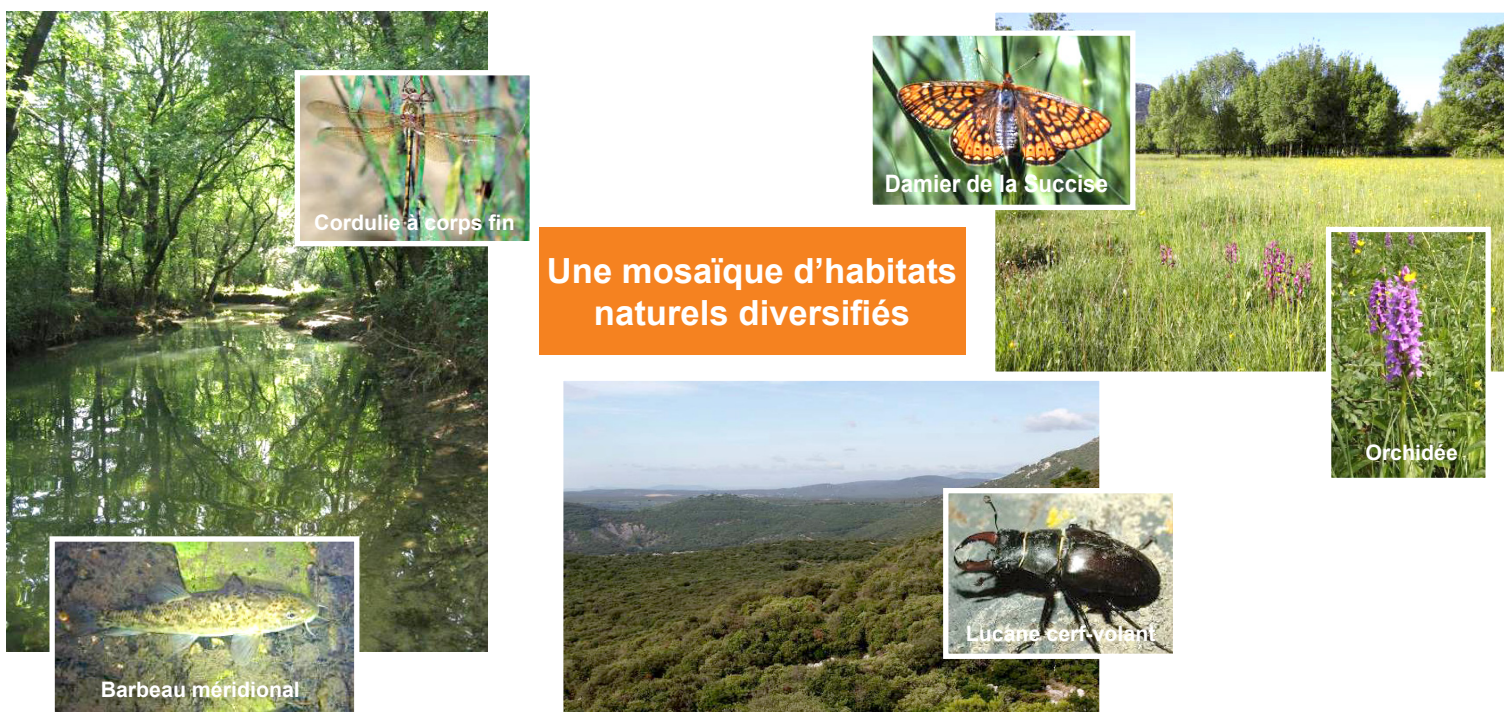
Mas-de-Londres 72 % - Cazevielle 62 % - Rouet 43 %
Saint-Jean-de-Cuculles 31 % - Saint-Mathieu-de-Trévières 13 % - Valflaunès 12 %
Notre-Dame-de-Londres 6 % - Saint-Martin-de-Londres 1 % *

* Les pourcentages représentent le pourcentage du territoire communal concerné par le site

Une reconnaissance patrimoniale pour un territoire environnemental d'exception



Des milieux ouverts, valorisés par l'agriculture



Une mosaïque d'habitats naturels diversifiés

Les objectifs de développement durable du site

approuvés lors du 3^{ème} Copil le 24.02.2011

Le maintien des habitats naturels liés aux milieux ouverts.

Le maintien des autres habitats naturels (zones humides, milieux rocheux).

Le soutien des modes d'exploitation les plus favorables à leur bon état de conservation.

Le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, et l'amélioration de leur connaissance.

La sensibilisation des acteurs à la préservation et au respect des enjeux écologiques du site Pic Saint-Loup.

Natura 2000 Pic Saint-Loup, où en est-on ?

CALENDRIER

Février 2005 : Le site Pic Saint-Loup est proposé par l'État français comme site d'intérêt communautaire auprès de la Commission Européenne.

13 octobre 2008 : Arrêté préfectoral désignant le comité de pilotage et lancement de la démarche.

20 novembre 2008 : 1^{ère} réunion du comité de pilotage. Élection de la présidente du Comité de pilotage et des Vice-présidents. Désignation de la Communauté de communes comme opérateur local, lancement de la démarche.

29 mai et 23 juin 2009 : 2 réunions d'information et d'échanges autour de la démarche, sensibilisation aux enjeux Natura 2000 (ROUET et CAZEVIEILLE).

17 décembre 2009 : 2^{ème} réunion du comité de pilotage : validation du diagnostic écologique réalisé par le cabinet BIOTOPE et des objectifs de gestion du site. Définition d'un plan de concertation associant l'ensemble des acteurs du territoire. Mise en place des modalités de concours de la Chambre d'Agriculture et du Centre Régional de la Propriété Forestière à l'élaboration du volet socio-économique du site.

29 mars et 12 avril 2010 : 2 réunions publiques de présentation de l'état des lieux écologique du site et discussions autour des enjeux du territoire (MAS-DE-LONDRES et SAINT-JEAN-DE-CUCULLES). Mise en place de 3 groupes de travail thématiques ouverts à tous.

Mai - juin 2010 : Réunions de contribution de chacun des 3 groupes de travail à l'élaboration de l'état des lieux socio-économiques du site, entretiens avec les acteurs de terrain et diffusion de questionnaires.

6 janvier 2011 : Première réunion du groupe de travail commun réunissant les 3 commissions thématiques.

24 février 2011 : 3^{ème} réunion du Comité de pilotage : Validation de la phase 1 du DOCOB, diagnostic socio-économique, et définition des objectifs de développement durable du site.

Juin 2012 : Approbation du document d'objectifs.

2013 : Mise en oeuvre et animation DOCOB : signature des 1^{ers} contrats et Chartes Natura 2000.

LEXIQUE

HABITAT NATUREL

Milieu naturel ou semi-naturel qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'espèces végétales et animales spécifiques. Il s'agit d'un terme équivalent à « écosystème ».

HABITAT D'ESPECE

Milieu de vie de l'espèce (zones de repos, d'alimentation, de reproduction, de chasse...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats ou espèces (animales ou végétales) en danger de disparition à l'échelle européenne ou présentant des caractéristiques biologiques remarquables. Certains habitats ou espèces sont considérés d'intérêt communautaire prioritaire du fait de leur état de conservation très préoccupant ou de leur très grande rareté en Europe.

ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Pour un habitat cela signifie que sa surface, mais aussi son aire de répartition naturelle sont au minimum stables, voire progressent. Cet habitat doit également abriter le maximum d'espèces animales et végétales qui lui sont spécifiques.

Pour une espèce cela signifie que les populations sont stables voire en augmentation. Cela est possible quand ses habitats sont préservés. Son aire de répartition naturelle ne doit pas risquer de diminuer dans un avenir proche.

AIRE DE REPARTITION NATURELLE

Territoire occupé naturellement par l'ensemble des populations d'une espèce.



PLUS D'INFOS, DES QUESTIONS ?

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup - Hôtel de la communauté
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières. Tél : 04 67 55 17 00 Mail : natura2000.picsaintloup@ccgpsl.fr